Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_152-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

ECONOMIE - ECHANGE PARCELLAIRE AVEC LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE DANS LA ZAE DU PAYS POURPRE

N° Délibération CC/2026/152

EXPOSE DES MOTIFS

Joseph THEBAULT, vice-président en charge de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce, présente aux membres du conseil communautaire une proposition d'échange parcellaire avec le Département d'Ille-et-Vilaine, dans le secteur de la ZAE du Pays Pourpré de compétence communautaire.

Dans le cadre de la réalisation des travaux de réaménagement programmés sur la rue de Bédée, reconnue d'intérêt communautaire, la délibération n°CC_2024_150 en date du 28 novembre 2024 a acté l'acquisition par Montfort Communauté d'une parcelle enherbée d'une surface de 64 m², cadastrée en section ZB numéro 387, située à l'intersection de la Route Départementale 72 et la rue de Bédée à PLEUMELEUC. Le Département d'Ille-et-Vilaine n'ayant aucune utilité de cette parcelle a accepté de la céder à Montfort Communauté, s'agissant de surcroit de travaux d'intérêt général.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_152-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Depuis cette délibération, le Département d'Ille-et-Vilaine a réalisé qu'une parcelle cadastrée en section ZE numéro 402, située au niveau du giratoire des Mesliers-Gabrielles à BEDEE, est anormalement restée propriété de Montfort Communauté lors des travaux de réalisation dudit giratoire, de compétence départementale. Cette parcelle d'une surface de 253m² jouxte une parcelle départementale d'une surface de 2 197m². Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaiterait adjoindre ces 2 fonciers afin d'y créer un espace de dépôt technique.

Sollicité par le Département d'Ille-et-Vilaine, le pôle d'évaluation domaniale des Finances publiques a estimé en date du 5 mai 2025 la valeur de la parcelle ZE 387 à 44,80€, et la valeur de la parcelle ZE 402 à 177,10€.

Une promesse unilatérale d'échange amiable a été soumise à Montfort Communauté, et approuvée par la commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine en date du 26 janvier 2026.

Il est donc proposé :

- D'annuler la délibération n°CC_2024_150 en date du 28 novembre 2024 en la remplaçant par la présente délibération ;
- D'acter l'acquisition de la parcelle cadastrée en section ZB numéro 387, d'une surface de 64m², située sur la commune de Pleumeleuc, pour un montant de 44,80€ ;
- D'acter la cession au département d'Ille-et-Vilaine de la parcelle cadastrée en section ZE numéro 402, d'une surface de 253m², située sur la commune de Bédée, pour un montant de 177,10€

Une soulte d'un montant de 132,30€ sera ainsi versée à Montfort Communauté par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Il est précisé que les frais d'acte et de géomètre sont exclusivement à la charge du Département d'Ille-et-Vilaine.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les statuts de Montfort Communauté, et notamment son article II-3 portant sur sa compétence en matière de « création, d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;
Vu le document définissant l'intérêt communautaire annexé aux statuts ;
Vu le budget de Montfort Communauté ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L3112-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, fixant le montant d'obligation de saisine de la Direction de l'Immobilier de l'Etat à « toute acquisition d'une valeur totale égale ou supérieure à 180 000€ » ;
Vu la délibération n°CC_2024_150 de Montfort Communauté en date du 28 novembre 2024 ;
Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale des Finances publiques en date du 5 mai 2025 ;
Vu la promesse unilatérale d'échange amiable en date du 2 décembre 2025 ;
Vu la décision de la commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine en date du 26 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- annule la délibération n°CC_2024_150 en date du 28 novembre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_152-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- approuve le projet d'échange parcellaire entre Montfort Communauté et le département d'Ille-et-Vilaine ;

- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cet échange.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

